

n° 7

# Lettre des Amis d'Anticor

Novembre 2008

www.anticor.org

Revue trimestrielle  
destinée aux adhérents

Directeur de publication : Catherine LE GUERNEC (Présidente des Amis d'Anticor)  
Rédacteur en chef : Boris YARKO (Chargé de la lettre des adhérents)

## ANTICOR EN ACTION



**Dans le monde des affaires, le rétroviseur est toujours plus transparent que le pare-brise. (Warren Buffet)**

### EDITO : DE L'INFLUENCE A L'INTELLIGENCE

Ces temps-ci, il est de bon ton de se réjouir de l'élection de Barack OBAMA et c'est bien mérité. Alors, réjouissons nous, mais ne soyons pas dupes pour autant des tenants et aboutissants de cette élection...

Le pouvoir des lobbies, en particulier de la finance, a joué un rôle non négligeable dans cette victoire. Le financement de la campagne de Barack Obama a été assuré par des mécènes privés et pas seulement par de simples citoyens. Nous aurions donc intérêt à rester lucides quant à la faiblesse des marges de manoeuvre du nouveau président des Etats-Unis pour conduire son programme politique, car comme l'indique l'adage : "Qui paye décide". De qui Barack Obama sera-t-il redevable ?

En France, la loi sur le financement public des partis politiques a instauré depuis les années 90s a créé une sorte de "frontière laïque" entre le monde de l'argent et le monde politique. Or, ce dernier est peu à peu en train de disparaître à coup de lobbying, de partenariat public-privé, de marketing politique ou encore des liens privés entre certains de nos dirigeants et de grands patrons d'entreprises... Ce qui est d'autant plus ragique au moment même où le monde a besoin, face à une crise économique majeure, de leaders politiques indépendants pour réguler le monde de la finance et de l'économie

Alors, ici ou ailleurs, quelles actions concrètes face à la crise financière, nourrie des délits économiques et financiers, des délits d'initiés et des fortunes bâties sur la grande infortune publique (lobbying, corruption, rétrocommissions, etc.) ?

Les dirigeants de ce monde n'ont pas eu de mots assez durs pour qualifier ceux qu'ils désignent, sans les nommer, comme « responsables ». Tirant des leçons exceptionnellement rapides, massives et coordonnées de cette déflagration des valeurs financières, ils (George Bush, Nicolas Sarkozy principalement) appellent même à « moraliser » un système dont ils louaient jadis les vertus créatrices de richesses.

Quand d'un côté, ils haussent le ton, ils accordent avec de médiocres contreparties des sommes faramineuses en guise de sauvetage du système bancaire. Ainsi 700 milliards aux Etats Unis, 320 milliards en France, sans même une nationalisation ou entrée au capital. Mieux encore, en France, la société de refinancement des banques sera dirigée aux deux tiers par les banques. Ceux-là mêmes qui sont responsables de la crise vont décider de l'utilisation de fonds publics ! Curieuse manière de moraliser la finance... On peut s'interroger sur les raisons d'une telle mansuétude envers les institutions financières.

Car ces milliards engloutis dans une passoire spéculative seront payés par les contribuables ; les mêmes dont les biens sont saisis faute de pouvoir rembourser leurs emprunts, payer leurs loyers, rembourser leurs dettes auprès des banques. Ces milliards ne seront pas investis dans les petites entreprises pour faire vivre l'activité économique, sauver des emplois, reconvertir des zones industrielles. D'ailleurs, fin octobre Nicolas Sarkozy en était réduit à exhorter les banques "à respecter le pacte moral passé avec la nation"... Terrible aveu d'impuissance de la part d'un président qui a refusé d'entrer au capital des banques et qui en est réduit à jouer au bon pasteur et à faire des leçons de morale.

Mais non messieurs les politiques, ce ne sont pas les hommes qu'il faudrait remplacer, ou du moins pas seulement (un bond générationnel est sans doute nécessaire dans le monde des affaires). Ce sont les pratiques, la nature même du capitalisme qu'il faudrait changer en profondeur ! Car c'est crise était non seulement prévisible, mais elle avait été annoncée par nombres de spécialistes. La triste affaire « Enron » en était un prémisses : opérations financières douteuses hors bilan opérées dans des paradis fiscaux, malhonnêteté des agences de notation... Mais les initiés s'efforcèrent de réguler a minima, alors que l'issue tragique de ce type de pratiques financières était évidente.

Au lieu d'investir dans la production, la recherche, l'innovation, les dirigeants d'entreprises préfèrent investir dans les bons copains : influencer nos élus à l'Assemblée nationale ou au Sénat à coup de lobbying, petits fours et voyages d'agrément. Prônant la concurrence, ils rêvent de rentes, peu importe le coût pour le citoyen et le salarié. Ce mode capitalistique est amoral par nature. Même si la morale n'a rien à voir là dedans. En revanche l'éthique des pratiques, c'est à dire les règles que l'on se fixe au nom de l'utilité collective peuvent et doivent en changer la nature.

Si la volonté sincère existe donc quelque part de remédier à cet état de fait, nous avons à inventer un capitalisme fondé sur les vraies valeurs de l'entreprise, dans le cadre d'un marché régulé et restreint, auquel les biens et services inaliénables que sont les ressources naturelles et énergétiques doivent être soustraits pour être placés sous la stricte maîtrise démocratique.

Changer l'ordre des priorités et les moyens d'asseoir une forme de développement durable et social, en responsabilisant, en associant tous les acteurs économiques et sociaux à la réalisation d'une seule ambition d'intelligence collective : n'est-ce pas la voie ?

Cela reviendrait à lutter contre la corruption économique au moins autant que la corruption politique, tout en valorisant les pratiques vertueuses. C'est le nouveau chantier de l'association ANTICOR en parallèle au lancement d'un appel citoyen visant à encadrer le lobbying, et au lancement de la plateforme paradis fiscaux. Cela s'appellerait : l'intelligence éthique.

Séverine Tessier, présidente d'ANTICOR

Le lobbying est un sujet tabou en France : à entendre les parlementaires, il n'existe d'ailleurs quasiment pas, et les médias ne se précipitent pas pour enquêter sur les députés sous influence, les groupes de pression, etc.

En théorie, cette pratique est, en théorie, totalement interdite en France. La constitution est claire sur ce sujet : l'article 3 de la constitution précise que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum », or qu'est-ce que le lobbying sinon une confiscation par des intérêts particuliers de la souveraineté du peuple ? Ce que l'article 27 interdit: « Tout mandat impératif est nul. ». Le mandat d'un parlementaire qui serait subordonné à un groupe particulier est donc nul. Reste à démontrer une telle subordination...

De fait, l'arsenal juridique et institutionnel permettant de faire respecter ce principe essentiel de la démocratie est inexistant : il n'y a ni transparence ni réglementation, (...)

(...) ni même information et débat public sur son utilité, sa portée, son impact sur la décision publique, du niveau local au niveau national.

Au contraire, la majorité parlementaire projette d'institutionnaliser le lobbying (voir le Rapport d'information n°613 sur le lobbying déposé par le député UMP Jean-Paul Charié : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i0613.asp>) sans la nécessaire réflexion préalable.

### 1) Qu'est-ce que le lobbying ?

Il y a confusion sur la définition du terme « lobbying ». Les lobbyistes professionnels voudraient nous faire croire que nous serions tous lobbyistes : le jeune garçon qui cherche à soutirer de l'argent à ses parents, la jeune fille qui flirte, les associations de consommateurs, la multinationale qui veut obtenir des amendements favorables dans un projet de loi...

Tout cela participerait d'une même logique. Au moment du vote de la loi sur les OGM, on a entendu parler du « lobby anti-OGM », ce qui revient à placer des intérêts économiques – industries de biotechnologies - au même niveau que des acteurs associatifs ou paysans qui oeuvrent en faveur d'un objectif général intéressant l'ensemble des citoyens (risque de contamination par les gènes, risque de disparition de l'Agriculture bio, risques sanitaires non évalués...). Et on évite surtout de parler de tout ce qui différencie le militant du lobbyiste.

D'abord la cupidité : le militant oeuvre bénévolement, le lobbyiste pour de riches clients. D'autre part la transparence : le militant agit à visage découvert, tandis que l'avion du lobbyiste a lieu dans le secret des antichambres du pouvoir.

Malgré cela, certaines associations estiment faire du « lobbying ». Elles entendent généralement par là qu'elles utilisent des modalités d'action telles que : campagnes en direction de décideurs, pétitions, argumentaires transmis à des députés et décideurs, contacts dans des instances décisionnelles...

D'autres associations, majoritaires dans la signature de l'appel ETAL (Encadrement, Transparence, Activités de Lobbying), estiment que ces activités ne constituent pas en soi l'expression de « lobbies » mais sont des modalités normales de dialogue avec les décideurs et de transmission d'argumentaires. Elles rendent de toute façon publics leurs arguments, leur objectif étant l'information la plus large possible (grand public, médias, décideurs). Ces associations font une différence entre des activités d'intérêt général à but non lucratif (...)

(on parle parfois de « groupes d'intérêts moraux ») et la représentation d'intérêts industriels et économiques.

Ces associations donnent la définition suivante au lobbying : "Ensemble des actions d'influence par lesquelles des groupes d'intérêt interfèrent dans les processus d'élaboration, d'application ou d'interprétation des lois, règlements ou normes, et, plus généralement, dans les décisions des pouvoirs publics. On qualifie le plus souvent de lobbying les pressions visant à favoriser des intérêts économiques spécifiques".

L'appel indique que « Les organisations signataires de cet appel demandent l'instauration en France, d'un débat public et de règles claires sur les groupes d'intérêt. Qu'elles considèrent que leur propre pratique puisse relever ou non d'une activité de lobbying, ces organisations de la société civile publient leurs arguments et leurs positions de façon transparente auprès des décideurs, du public, des medias, se refusent à faire usage de méthodes déloyales et estiment que la question de l'impact des groupes d'intérêt, particulièrement ceux poursuivant des buts lucratifs, ne doit plus rester tabou en France ».

## 2) L'Appel citoyen pour un encadrement et une transparence des activités de lobbying en direction des instances de décisions publiques

Le groupe ETAL est le correspondant en France de la campagne européenne **Alter EU** (<http://www.alter-eu.org>), Alliance pour une réglementation de transparence et d'éthique en matière de lobbying. **Alter EU** est une coalition de plus de 160 groupes de la société civile, syndicats, universitaires préoccupés par l'influence croissante exercée par les lobbyistes du monde des affaires sur les programmes politiques en Europe. Cette influence affaiblit la démocratie au sein des processus de décision de l'UE, ce qui reporte, affaiblit ou même parfois bloque des progrès pourtant urgemment nécessaires en termes de réformes sociales, environnementales et de protection des consommateurs.

### Actuels signataires :

*Action Consommation, ACME* (Association pour un contrat mondial de l'eau), *Adéquations, AITEC* (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs), *Anticor, ATTAC, Ban Asbestos France* (association de lutte contre l'amiante), *Cheminements Solidaires, Confédération paysanne, CRIIRAD* (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), *Fondation France Libertés, FGTE – CFDT* (Fédération générale des transports et de l'équipement), *Fondation Sciences citoyennes, Greenpeace, MDRGF* (Mouvement pour le droit et le respect des générations futures), *Réseau semences paysannes.*

L'appel reste ouvert en permanence à signature des syndicats et associations à but non lucratif ne défendant aucun intérêt industriel, économique ou financier.

### 3) Constat :

Un encadrement de l'activité de lobbying n'est pas qu'une simple réglementation à mettre en place au niveau de l'Assemblée nationale, du Sénat ou d'autres institutions, comme il est de bon ton de le prétendre. Réglementer le lobbying signifie en premier lieu admettre qu'il existe, alors que son existence même pose problème dans un cadre démocratique et républicain. Des questions fondamentales doivent être mises en débat : est-ce que le lobbying est désormais un élément de la vie démocratique ? faut-il accepter le lobbying d'intérêt industriel et économique dans des secteurs d'intérêt général (santé, alimentation, éducation, environnement...). Quels seraient les dispositifs et procédures alternatives à développer ?

Or les propositions parlementaires vont à l'encontre de cette réflexion. En mars 2008, le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer confie à Marc Le Fur, la présidence d'une délégation spéciale sur la question du lobbying au sein de l'Assemblée nationale qui prévoit de rendre ses conclusions début 2009. D'autre part, un groupe d'études « pouvoirs publics et groupes d'intérêt », sous la coprésidence des députés Grosskost et Beaudouin est chargé d'étudier la question du lobbying dans l'ensemble des réseaux institutionnels et de pouvoirs. Il a pour but d'examiner les relations entre les pouvoirs publics et les groupes d'intérêts, qu'ils soient économiques, sociaux ou citoyens, et de proposer des solutions d'encadrement de ces pratiques.

Les échéances se situent à très court terme pour la délégation spéciale présidée par Marc le Fur. Une série de mesures pourraient s'appliquer dès janvier 2009 :

- création et enregistrement d'un répertoire des groupes d'intérêts admissibles au sein du parlement avec délivrance d'un titre d'accès dans l'AN
- rédaction d'une charte de déontologie inspirée de celle de l'*AFCL* (Association française des conseils en lobbying et affaires publiques, [www.afcl.net/](http://www.afcl.net/)) et l'*ARPP* (Association professionnelle des responsables des relations avec les pouvoirs publics, [www.arpp.net/](http://www.arpp.net/))
- un régime de sanction individuelle et statutaire en cas de manquement aux principes

Quant au groupe d'études, il se laisse 18 mois pour aboutir à des propositions.

A noter : mis à part ce qui figure ci-dessus, nous avons à ce jour très peu d'informations sur les propositions en préparation et ces informations viennent de la presse. Nous avons demandé par mail une audition à Le Fur, sans réponse.

Les modifications de règlement de l'Assemblée en préparation sont dangereuses car elles risquent d'institutionnaliser le lobbying sans la transparence et les moyens de contrôle nécessaires. Il faut se rappeler, de plus, que 90 % des décisions sont prises par les cabinets ministériels et hauts fonctionnaires et que les projets de loi ne parviennent à l'assemblée nationale ont souvent été déjà bien influencés par des lobbies et ce de façon encore moins transparente. L'Assemblée nationale et le Sénat sont donc des cibles « symboliques » mais pas suffisantes.

#### 4) L'expérience européenne :

En lien avec nos partenaires européens, nous demandons que la réflexion menée au sein des instances de l'Union européenne soit menée dans tous les Etats-membres (consultations publiques, auditions de tous les acteurs – économiques et sociaux -, débat au Parlement) et que des mesures au niveau communautaire constituent un socle commun minimal à mettre en place au niveau national.

Mais les mesures adoptées en juin dernier par la Commission européenne sont très insuffisantes : caractère facultatif du registre, absence de données à fournir sur les noms des groupes de pression, pas de prise en compte du pantouflage, pas d'information sur de possibles conflits d'intérêt et maintien de la confusion sur le nombre de lobbyistes actifs à Bruxelles. Alors que des affaires de corruption ou de conflits d'intérêt ont frappé ces dernières années jusqu'au sommet des institutions européennes. Le commissaire chargé des télécommunications, Martin Bangemann, annonça en 1999 son recrutement par l'opérateur téléphonique espagnol Telefonica alors qu'il était encore en poste et qu'il avait oeuvré dans la libéralisation du marché des télécommunications. Et de nombreux commissaires européens ont ainsi cumulé leur fonction avec un autre poste – ou ont été débauchés au terme de leur « mandat » : Ricardo Perissich (**Pirelli**), Leon Brittan (**Unilever**), Karel Van Miert (**Philips, Swissair**), Etienne Davignon (**Société générale**), François Ortolli (**Elf**), Peter Sutherland (**BP**).

De plus, l'absence de règles sur la diffusion des données signifie que les informations publiées ne pourront être comparées ou agrégées. Par exemple, les journalistes ne seront pas en mesure de déterminer combien d'argent a été dépensé par le lobbie de l'agro-chimie pour influencer les législateurs, mais seulement ce que chaque société a dépensé, à l'exclusion des honoraires versés aux consultants. (...)

« À l'heure actuelle, le registre ne peut être utilisé comme une base pour un registre commun au Parlement et au Conseil. Comparé à d'autres systèmes en vigueur, comme aux États-Unis, son caractère volontaire et la distorsion entre groupes d'intérêts en fait l'un des registres les plus faible du monde », a déclaré Craig Holman, de l'organisation Public Citizen aux Etats-Unis.

Trois mois après le lancement du registre en ligne, moins de 10 % des lobbyistes européens se sont enregistrés !

#### 5) Solutions :

En ce qui concerne la France, la plateforme ETAL a déjà fait les propositions suivantes :

- La transparence et l'encadrement strict des activités des lobbyistes au sein de toutes les instances publiques (Assemblée nationale et Sénat, gouvernement, collectivités territoriales...) ;
- L'interdiction du lobbying d'intérêts économiques et financiers privés dans des secteurs d'intérêt général essentiels tels que les droits humains, la préservation de l'environnement, la santé, l'éducation, la solidarité... ;
- L'interdiction de tout conflit d'intérêt entre la décision publique et des intérêts économiques catégoriels, pour que les élu-es aient les moyens d'exercer leurs fonctions de façon indépendante ;
- Un système obligatoire d'inscription électronique et de rapports d'activité pour tous les lobbyistes dotés d'un budget de lobbying annuel significatif (plus de 5000 euros/an). Les rapports d'activité devront être mis à la disposition du public dans une base de données en ligne entièrement consultable et téléchargeable, reprenant les données suivantes :
  - La communication des noms des clients et des autres sources de financement à des fins de lobbying ; la communication des noms des personnes approchées dans le cadre de chaque opération de lobbying, les dates des échanges, les sujets abordés.
  - La communication des dépenses affectées à chaque opération de lobbying.
- Des règles interdisant aux groupes de pression l'emploi du personnel de l'Assemblée ou de leurs proches à des fins de lobbying, ainsi que l'utilisation des lieux de pouvoir.
- Un code de conduite pour les élu-es imposant :
  - La rédaction obligatoire de compte-rendu de réunions formelles ou informelles entre les députés et les personnes appartenant au monde des entreprises, y compris (...)

quand ils sont consultés sous couvert d'expertise, ces comptes-rendus étant disponibles sur un site ouvert au public.

- L'application effective des décrets relatifs à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et extension de ce décret, éventuellement inclus dans un texte de loi, au personnel politique élu soumis au même contexte.

- La vérification, par une commission ad hoc dont les délibérations seraient publiques, de la compatibilité d'un métier éventuellement salarié, de direction ou de conseil d'entreprises avec un mandat électif, sur le plan des possibles conflits d'intérêt.

- L'obligation par les élu-es et décideurs de déclarer toute tentative de pression de la part d'intérêts privés.

• La fin de l'attribution de badges permanents permettant un accès privilégié à des représentants d'intérêts privés au seul titre de « lobbyiste »

Depuis un an, une nouvelle figure a fait irruption dans la politique française : le très mordant, arrogant et omniprésent Frédéric Lefebvre, secrétaire national de l'UMP chargé de l'économie, des finances publiques et des nouvelles technologies, député de la dixième circonscription des Hauts-de-Seine et membre du conseil régional d'Île-de-France.

Le personnage est certes horripilant : mêlant le cynisme le plus absolu à un look de jeune mafieux aux cheveux gominés, mais pourquoi l'évoquer dans la *Lettre des Amis d'Anticor* ?

Monseigneur Lefebvre, éminence grise de la Sarkozie, a la particularité d'être lobbyiste professionnel : d'être en même temps parlementaire et mercenaire chargé de mettre les parlementaires dans la poche de ses clients. Il est le loup dans la bergerie. Il est en effet resté actionnaire majoritaire **Perroquet institutionnel communication** (Pic conseil), un cabinet parisien de lobbying qu'il a fondé en 1996 (792 000 euros de bénéfices nets en 2005, pour un chiffre d'affaires de 1,582 million d'euros, en progression de 60% en 2006 sur l'année précédente... et on n'ose imaginer sa rentabilité depuis qu'il est devenu l'oreille du président de la République).

Et ce scandale que représente le conflit évident d'intérêt entre la fonction d'élu de la République et celle d'actionnaire majoritaire d'un cabinet de lobbying était présent dès la création de **Pic Conseil**. En effet, cette officine fut créée en 1996 alors que Frédéric Lefebvre était assistant parlementaire de Nicolas Sarkozy, en compagnie notamment de Steven Zunz, cofondateur de la société et ancien assistant parlementaire de Christian Estrosi, alors ministre délégué (...)

(...) à l'Aménagement du territoire et de Stephan Denoyes (autre ancien assistant parlementaire de Christian Estrosi) qui disposait, comme l'a révélé le documentaire de Canal+, "Les lobbies au cœur de la République", d'un bureau Place Beauvau, au ministère de l'Aménagement du territoire tenu par Christian Estrosi, tout en n'y exerçant « aucune fonction » officielle. On retrouve là les pratiques dénoncées par Séverine Tessier : l'embrigadement des assistants parlementaires par des intérêts privés dans le but de peser de manière occulte (et pas toujours légale) sur le travail législatif, les conflits d'intérêt, l'absence de barrière éthique entre le monde de l'argent et celui de la politique...

"Je ne m'occupe absolument plus de Pic conseil depuis 2000. Je n'y exerce aucune responsabilité et ne touche aucun dividende", prétend Frédéric Lefebvre. Il reste pourtant détenteur de 51% du capital de Pic conseil, en « nue propriété », ce qui signifie qu'il conserve ses titres, mais en a confié l'usufruit temporaire à un associé. Et qui peut prétendre que sa position de député et de conseiller de Nicolas Sarkozy n'agit en rien sur la propension qu'ont ses riches clients (Suez, Bouygues, Alcatel, Sodexo, les casinos Lucien Barrière, le fabricant de rhum Bacardi, le cigarettier Altadis...) à faire appel aux services du cabinet dont il est l'actionnaire principal ? Et cela si on croit à la fable de son complet désinvestissement dans la marche de son entreprise...

Malheureusement les faits semblent contredire les propos lénifiants de M. Lefebvre. Ce dernier est effectivement le co-président avec Emmanuel Hamelin du Club Parlementaire sur l'Avenir de l'Audiovisuel (CPAA, <http://cpaa.unblog.fr/>), une officine où viennent régulièrement échanger les dirigeants d'**Endemol**, **Mediametrie**, **Canal+**, **Bouygues Telecom**, **TF1** ou encore **France Télévisions**, financée par des chaînes de télévision (privées ou publiques) et des groupes de télécom. Notons que **Bouygues** est en même temps client du cabinet **Pic conseil** et mécène du **CPAA**.

Et voici le commentaire d'un journaliste sur la réunion du 18 octobre du CPAA à laquelle assistaient une pléthore de lobbyistes liés aux entreprises de communication, des élus comme le Patrick Balkany (député-maire UMP de Levallois) et tous les acteurs intéressés par la réforme de l'audiovisuel public (chaînes, radios, producteurs, groupes télécom) à l'exception des syndicats de salariés : "C'est fascinant, la loi est en train de se faire sous nos yeux !"

Cerise sur le gâteau, le CPAA est une émanation du cabinet de lobbying **Staut & associés** (<http://www.stautassociés.fr/>) qui organise ses « dîners débats » où se rencontrent la ministre de la Culture Christine Albanel, Jean Réveillon directeur général de l'UER (Union Européenne de Radio-Télévision) ou encore Denis Olivennes (nouveau patron du *Nouvel observateur*).

Le 20 novembre dernier, **Anticor** rejoignait la plateforme "Paradis Fiscaux et Judiciaires" (<http://www.paradisfj.info>) qui regroupe une quinzaine d'associations (**Attac France - CADTM France** (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde) - **CCFD Terre Solidaire - CRID** (Centre de Recherche et d'Information sur le Développement) - **Droit pour la justice - Eau vive - Oxfam France Agir ici - Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours catholique Caritas France - Sherpa - Survie - Transparence International France**).

Il est inutile de dire que les Paradis Fiscaux et Judiciaires ont une responsabilité prépondérante dans la crise du système financier qui frappe la plupart des pays développés. Selon Daniel Lebègue, président de **Transparency International - France** : « 50% des flux financiers transitent à un moment ou à un autre dans ces zones de non droits, détenues par des acteurs financiers en dehors de toute règle. Pas de banque centrale, pas de commission bancaire de surveillance, pas de contrôle. Personne ne sait quels sont ces actifs, où ils sont investis et quels sont les risques qui sont pris ».

Il était donc primordial qu'Anticor qui avait déjà engagé le combat contre les paradis fiscaux, intègre la plate-forme.

#### **Ci-joint le communiqué de la plateforme "Paradis fiscaux et judiciaires" concernant la réunion du 21 octobre à l'OCDE :**

Suite à la réunion des pays de l'OCDE sur les paradis fiscaux le 21 octobre, les ONG membres de la plate-forme « Paradis Fiscaux et Judiciaire » (PFJ) saluent les engagements pris par les dirigeants français et leurs homologues de 16 autres pays de l'OCDE « de ne plus accepter que des Etats et territoires prospèrent sur la fraude ». Elles tiennent cependant à souligner que la réalité de cet engagement ne pourra être jugée qu'à l'aune des mesures effectivement adoptées. Elles veilleront également à ce que l'engagement soit aussi déterminé contre la fraude fiscale dont pâtissent les pays en développement.

Nicolas Sarkozy devant le Parlement européen, et Eric Woerth lors de la réunion des pays de l'OCDE sur les paradis fiscaux, ont pris des engagements politiques forts pour mettre fin aux abus des PFJ. Ils partagent le constat selon lequel les paradis fiscaux ont participé à l'aggravation de la crise financière et qu'ils prospèrent sur le même terrain que le blanchiment et la corruption, celui du secret et de l'absence de transparence.

Première mesure saluée par la plateforme, la volonté d'interdire aux banques qui bénéficient du secours de l'Etat de travailler avec les paradis fiscaux. Cette déclaration pourrait avoir une portée considérable, car la plupart des banques ont des activités, et même des filiales, dans les centres offshore. Toutefois, la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires s'interroge sur la réalité de cet engagement, puisque les six banques françaises qui bénéficieront du soutien étatique ont toutes des filiales dans des paradis fiscaux. Le gouvernement devrait exiger, à minima, que les banques bénéficiaires s'expliquent dans leur rapport annuel des liens qu'elles entretiennent avec les PFJ.

La plate-forme « Paradis fiscaux et judiciaires » se félicite de la proposition d'Eric Woerth d'identifier et de nommer les Etats et territoires qui ne respectent pas les standards de transparence et d'échange d'informations fiscales en révisant la liste noire des paradis fiscaux, en l'élargissant à tous les pays qui offrent un secret excessif et en mettant au ban les territoires non coopératifs. Elle sera attentive aux mesures de sanction prévues à l'encontre de ces territoires et veillera, par ailleurs, à ce que cette liste noire inclue effectivement l'ensemble des territoires non coopératifs, y compris ceux qui n'ont pas le secret bancaire mais utilisent le trust comme instrument d'opacité (comme le Royaume-Uni).

La plate-forme PFJ salue également l'annonce visant une amélioration de la directive épargne de l'Union européenne (extension de sa portée géographique, son élargissement aux trusts, fondations et personnes morales et le réexamen du mécanisme transitoire de retenue à la source appliqué par quelques Etats), ce qui correspond à l'une de ses recommandations.

Enfin, la reconnaissance par les pays développés du fléau que représentent la fraude et l'évasion fiscales pour les pays en développement constitue un grand pas en avant qui devra être suivi d'effet lors de la conférence de Doha sur le financement du développement programmée fin novembre 2008. La plate-forme PFJ sera particulièrement vigilante aux mesures qui y seront prises. L'OCDE travaillant essentiellement pour ses membres, la plate-forme PFJ demande la création à l'ONU d'un organe intergouvernemental chargé des questions fiscales, avec une attention particulière aux pays du Sud. Elle demande aussi l'adoption du Code de conduite en préparation aux Nations Unies contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux.

Reste maintenant à savoir quelle sera la portée réelle de ces engagements qui restent en grande partie suspendus à l'adhésion des pays absents de la réunion, les Etats-Unis notamment. La plateforme PFJ attend donc de Nicolas Sarkozy qu'il mette ces sujets à l'ordre du jour des sommets mondiaux annoncés pour réformer le système financier mondial.

La plate-forme regrette également que la responsabilité de certains acteurs économiques n'ait pas été abordée :

- Les déclarations ne font aucune référence à la responsabilité des entreprises qui utilisent les paradis fiscaux alors même que les pays du Sud perdent près de 200 milliards de dollars de recettes fiscales par an, des sommes détournées vers les paradis fiscaux ;
- Aucune référence n'est faite à la possibilité d'obliger les firmes multinationales à rendre compte dans leurs rapports annuels de leurs activités, résultats et risques dans les PFJ où elles opèrent ;
- Aucun engagement n'a été pris en faveur de la révision des normes comptables internationales pour plus de transparence de l'activité des entreprises multinationales à l'étranger